

Date de la convocation : 21/05/2024

Date du Conseil de Surveillance : 17/06/2024

Présents :	17		
Absents :	3		
Personnes ayant donné pouvoir :	3		
Pour : 9324	Contre : 0	Abstentions : 0	

**DÉLIBÉRATION N°2024-013 : Approbation du projet de contribution de la SGPSO
à l'enquête publique environnementale des
Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux**

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest et notamment ses articles 3 et 5 ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de surveillance approuvé par délibération le 4 juillet et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

Vu le projet de contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest à l'enquête publique environnementale des Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux qui lui a été soumis par le Directoire ;

Vu le résultat du scrutin ;

Considérant que le quorum est atteint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

ARTICLE UN : d'approuver le projet de contribution de la SGPSO à l'enquête publique pour l'autorisation environnementale des Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux.

ARTICLE DEUX : d'autoriser le Directeur Général de la SGPSO à signer cette contribution et la déposer sur le registre numérique de l'enquête publique.

La Présidente du
Conseil de Surveillance



Carole DELGA